

# FACÉTIES

## RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU

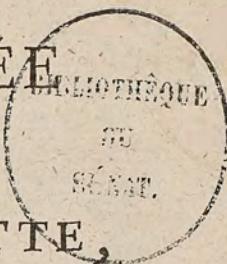


REVOLUTIONAIRES

REVOLUTIONAIRES

REVOLUTIONAIRES

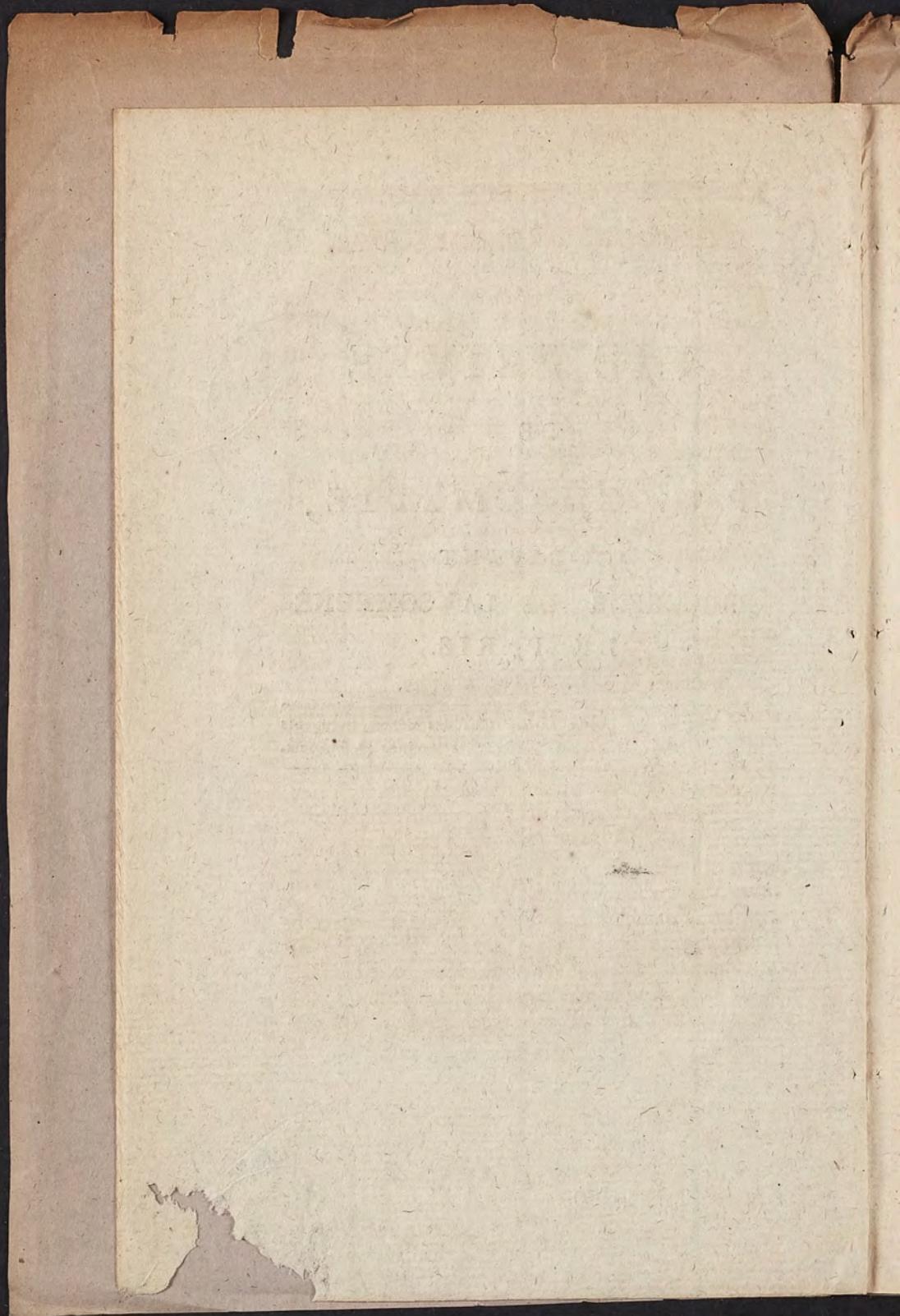
VIE PRIVÉE  
DE  
P.-G. CHAUMETTE,  
CI-DEVANT  
PROCUREUR DE LA COMMUNE  
DE PARIS.



---

Nul ne sut mieux cacher sous des déhors trompeurs  
Des plus lâches desseins les sombres profondeurs.

---



---

## DISCOURS PRÉLIMINAIRE

**L**A bonté naturelle du peuple français, sa crédulité dangereuse et son aveugle facilité à accorder la plénitude de sa confiance à ceux qui sont tout en apparence pour la mériter, sont les sources des revers sans nombre qu'il a éprouvé depuis quatre ans, et qu'il éprouve encore chaque jour, au milieu des efforts généreux et multipliés qu'il ne cesse de faire, pour consommer la plus admirable, la plus étonnante et la plus heureuse des révolutions.

*Induits en erreur par des magistrats hypocrites, qui, pour mieux nous séduire et nous tromper, s'étudioient à ne nous faire entendre que le langage séduisant de la vérité; trahis et persécutés par des ingrats conspirateurs qui pour nous précipiter plus sûrement dans l'abyme qu'ils avoient creusé sous nos pas, s'étoient perfidement assublés du manteau du patriotisme, sous lequel ils cachoient le poignard du despotisme dont il devoient égorger la patrie; égarés enfin et pour ainsi dire corrompus par des hommes immoraux, athées par système, qui, à l'ombre d'une phyllosophie monstrueuse travailloient, pour mieux nous perdre, à arracher de nos cœurs le germe de toutes les vertus sociales; nous ne sommes parvenus vers la République qu'au milieu des écueils sans nombre, que par*

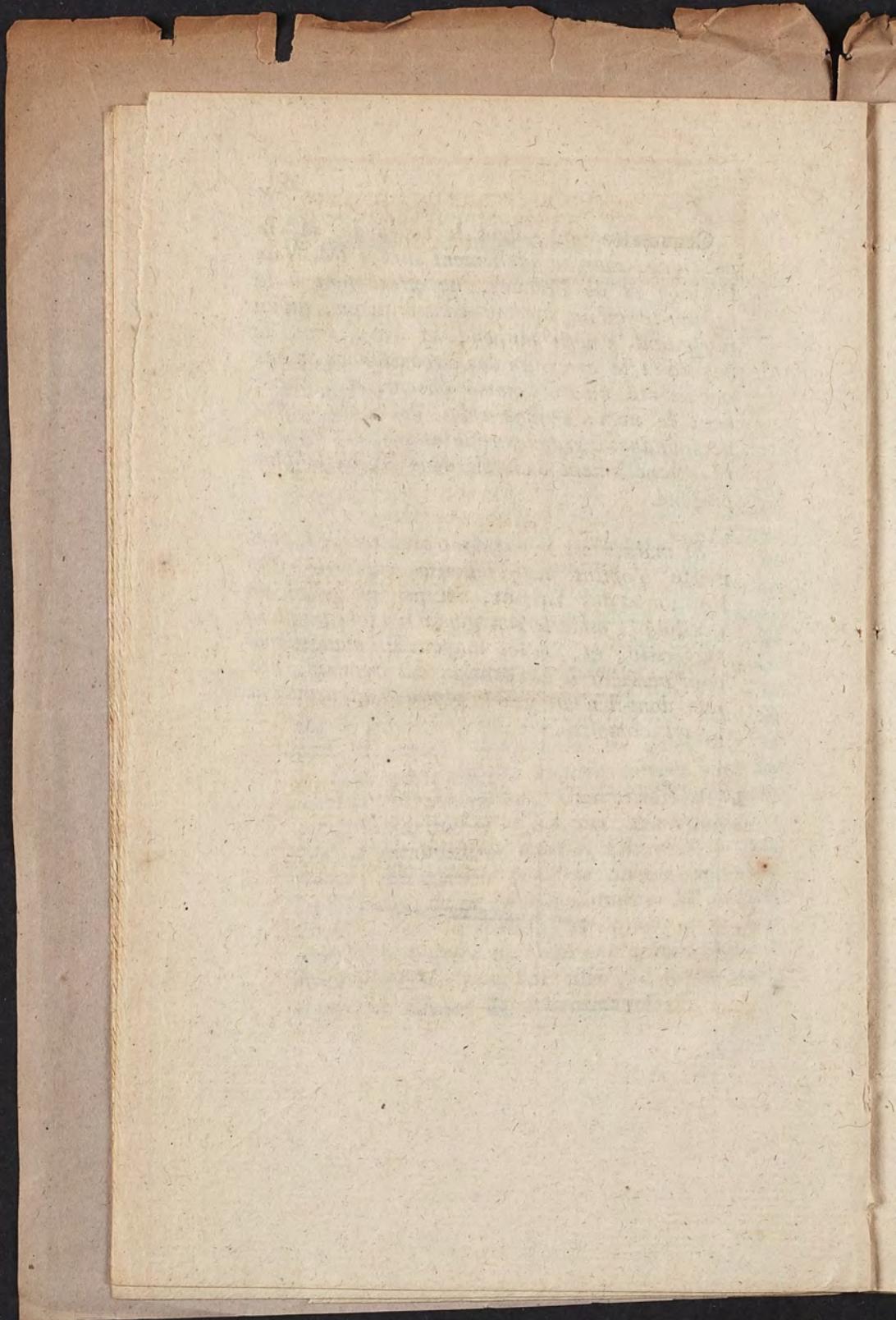
des routes de traverse et qu'à force de fatigues,  
de sacrifices, de surveillance et d'énergie.

Un monstre qui, a la turpitude royal joignoit  
l'assemblage de tous les vices dont l'homme  
est susceptible, parvint aisément à faire  
illusion pendant quelque temps, à la faveur  
du masque de la popularité dont il avoit couvert  
sa figure hideuse; mais son triomphe ne fut  
pas de longue durée, et comme lui une foule  
d'intrigans, de traîtres et de conspirateurs qui,  
pendant trois ans se jouèrent de l'indulgence,  
de l'aveuglement et de la bonté du peuple, portè-  
rent tour-à-tour leurs têtes coupables sur l'écha-  
faud; c'est ainsi que tot-ou-tard la victime du  
crime est vengée, et le crime ne peut éviter  
sa punition. Le crapuleux d'Orlean, n'est plus;  
Brissot, Manuel et Péthion, après avoir long-  
tems fixés les regards et enchaîné, pour ainsi  
dire l'admiration publique, ont subi la peine  
due à leurs forfaits. Hébert qui leur succèda  
dans la carrière dangereuse de l'ambition et  
de l'intrigue, marcha bientôt comme eux au  
supplice, et comme lui, Chabot et Chaumette  
ont éprouvés que si le français, égaré quelque-  
fois et enthousiaste dans l'expression de son  
amour, ne connaît point de bornes dans les  
témoignages de sa reconnaissance, il n'est pas  
moins ardent à réclamer la rigueur des loix  
contre les traîtres qui abusent criminellement  
de sa confiance pour l'accabler, le tyranniser,  
et pour lui donner de nouveaux fers,

Chaumette qui, dans le cours de sa vie politique, marcha fidellement sur les traces de Péthion et de Manuel, ne présentera à la postérité qu'un homme sans principe, qu'un intrigant à petit moyen, et qui, sans le hasard et le concours des circonstances, n'eut jamais été qu'un homme obscur et ignoré, dont le nom, comme celui de mille autres personnages à grandes réputations, eut demeuré éternellement enseveli dans l'oubli le plus profond.

Si malgré ses manœuvres scélérates, Chaumette n'obtint pas l'odieuse célébrité des Péthion et des Brissot, s'il ne fut point un Catilina, c'est que son génie n'égala point sa perversité, et que les moyens lui manquèrent pour parvenir à l'exécution des criminels projets dont il n'eut que la gloire honteuse d'être le vil éomplice.

---



LIBERTÉ, | JUSTICE, | RÉPUBLIQUE.

VIE PRIVÉE  
DE  
P.-G. CHAUMETTE,  
CI-DEVANT  
PROCUREUR DE LA COMMUNE,  
DE PARIS.

---

PIERRE GASPARD CHAUMETTE naquit en 1762, à Nevers, département de la Nièvre. La fortune, injuste dans la distribution de ses biensfaits, n'avoit point favorisé sa famille; mais en récompense, son père et sa mère étoient riches de leurs vertus sociales, et la probité qui les caractérisoit rendoit leur indigence respectable aux yeux de leurs concitoyens.

*Chaumette* n'hérita point de ce bien précieux ; il fit au contraire tout pour le perdre, et il n'étoit point encore parvenu à l'adolescence , qu'il paroissoit rougir de la condition dans laquelle il étoit né , et que , dans bien des circonstances , humilié de n'être que le fils du papa *Chaumette* , il n'osoit l'avouer pour son père.

Dans son bas age il fut l'enfant chéri de sa famille qui , à quelques espiègleries ordinaires aux enfans , crut appercevoir les étincelles d'un génie qui ne tarderoit pas à se développer ; mais les espérances qu'il fit concevoir alors , s'évanouirent peu-à-peu , et l'expérience prouva que *Chaumette* , sans jugement et sans imagination , avoit plutôt la ruse et l'adresse de la perfidie , que le feu de l'esprit. Naturellement fourbe et hypocrite , il ne s'étudia dès sa jeunesse qu'à tromper , à faire illusion et à captiver par tous les dehors de la vertu la censiance de ses coucitoiens.

Dans le cours de ses études , qui ne furent point des plus brillantes , il montra tous les talens nécessaires pour marcher avec succès dans la carrière de l'intrigue et de l'ambition , on remarqua qu'il s'appliqua particulièrement à cabaler contre ceux de ses camarades qui l'éclipsoient par leur mérite , et contre qui sa jalouse se changeoit souvent en une haine implacable.

La fortune marche rarement au gré de hommes qui la suivent: *Chaumette* éprouva pendant tout le cours de ses études, le besoin de travailler, et s'il parvint à acquérir quelques connaissances, il les doit à l'impossibilité où il se trouvoit de se livrer librement à ses passions. Il passa sa première jeunesse entièrement éloigné de la société, et s'il ne fut point débauché, c'est qu'il manqua des moyens nécessaires pour le devenir. Parmi différentes maîtresses qu'il eut tour-à-tour et qui le quittèrent successivement pour voler dans les bras de quelque cavalier plus généreux, la plus distinguée et la plus constante fut une couturière en linge, qui eut pour lui toutes les attentions qu'un homme peut désirer d'une femme à qui il est à charge.

*Chaumette*, pendant cinq à six mois, vécut du fruit des veilles de son amie qui lui faisoit faire bonne ou maigre chère, selon l'abondance de son ouvrage, où la générosité de ses pratiques de toute espèce. Son indigence l'avoit éloigné des lieux publics dont-il eut été un des habitués les plus constans, si ses moyens eussent répondu à son gout décidé pour le libertinage. Un jour qu'il devint propriétaire, on ne sait comment, d'une somme assez considérable, bien loin de témoigner sa gratitude à sa bienfaisante amie qui sacrifioit tout ce qu'elle possédoit pour le soutenir, il ne songea qu'à se divertir; il fit rencontre

au spectacle d'une jeune dévergondée qu'il suivit au premier *chit chit* et chez qui il demeura deux jours entiers, c. a. d. jusqu'à l'émigration de son dernier sou, qui devint, comme tous les autres, la propriété de son avide *Dulcinée*. Honteux de se retrouver dans une détresse pire que celle dont il venoit de sortir, il ne pouvoit se résoudre à regagner le domicile de la couturière, et enhardi par le besoin, il faisoit mine de vouloir rester encore chez celle qui l'avoit si agréablement dépouillé, lorsque deux gaillards à larges épaules vinrent, à grands coups de cannes, mettre monsieur le drôle à la raison. Il gagna la porte avec toute la précipitation dont étoient capables ses jambes tremblantes, et jura, hors du danger, de se venger un jour, sur toutes les filles du monde, des caresses qu'il venoit de recevoir : c'est ainsi que la vengeance force quelque fois le crime à combattre le crime, le débauché à prêcher la sagesse, et l'homme sans principe et sans moeurs, *Chaumette* ensfin, à poursuivre le vice à s'ériger en restaurateur des moeurs et en protecteur de la vertu.

Revenu de sa peur, *Chaumette* se croyoit très heureux d'en être quitte pour quelque coups de cannes, lorsque trois jours après cette avanture, il s'apperçut que sa bourse n'étoit pas le seul bien qu'il avoit perdu au sein des plaisirs; sa santé l'abandonna bientôt, et le poison qui circuloit dans son sang cor-

rompu, lui fit regretter alors d'avoir eu le malheur de se trouver un seul jour audessus de la détresse. Sans ressources, sans asyle pour ainsi dire, que va-t-il devenir? L'humanité vint heureusement à son secours; il confia son état à un nommé *Dewron*, élève en médecine, qui avoit été son camarade de classe. Ce jeune homme se chargea de le guérir *gratis* et parvint en effet, en moins de six semaines, à faire disparaître par des palliatifs dangereux tous les symptômes d'une maladie qui renait sous mille formes différentes.

*On dit que Chaumette*, plein de reconnaissance pour son bienfaisant ami, fit tous ses efforts pour lui enlever une maîtresse qu'il avoit, et que ne pouvant la corrompre, il alla jusqu'à vouloir prendre de force ce que la vertu et le devoir lui refusaient. Ces tentatives valurent au débaucheur un nouveau régal de coups de cannes dont il demeura sept jours au lit, ne mangeant que du pain et ne buvant que l'eau que lui donnoit une vieille blanchisseuse à qui il avoit inspiré quelque pitié.

Quand il fut un peu rétabli, il renoua d'anciennes liaisons avec quelques grisettes qui lui accordoient quelquefois, pour des complaisances avilissantes, des faveurs qu'elle ne réservoient ordinairement qu'au plus offrant, mais

*On a souvent besoin d'un plus petit que soit.*  
*Aussi se servoient-elles de Chaumette, pour*

couvrir leur libertinage et se dérober aux poursuites de la police et des amis des mœurs.

La honte dont sa conduite crapuleuse le couvroit à ses propres yeux, lui ôta, pendant quelque tems, la hardiesse de se présenter devant sa couturière. Mais ayant appris que la liberté que lui avoit laissée son absence, avoit augmenté le nombre de ses pratiques, et par conséquent ses moyens, il alla lui jurer le repentir le plus sincère, et parvint bientôt, à l'aide de quelques complimentiflateurs, à rentrer dans le cœur de cette belle, qu'un reste d'amour rendoit facile à calmer. Pour mieux l'aveugler sur la sincérité de son retour, il l'assura que son intention étoit de l'épouser; son amante le crut et lui sacrifia un jeune tailleur, qui, avec un peu de fortune, lui promettoit la complaisance la plus étendue. Ne connoissant plus de bornes dans les expressions de son amour, la couturière ne tarda pas à sentir fructifier dans son sein les œuvres de *Chaumette*, qui, étranger à tous sentimens paternels, eut la barbarie, à la naissance de son enfant, de le conduire lui-même aux lieux où la nature, méconnue par la nature, trouve dans la bienfaisance d'une nation généreuse et sensible des secours que lui refusent souvent l'opulence et l'hypocrisie d'un père ou d'une mère.

Vainement la couturière supplia, vainement elle protesta de faire tous les sacrifices pos-

sibles pour éléver son enfant, son coupable amant, ne connoissant de jouissance que celle que procure à l'animal la satisfaction de ses sens, lui représenta combien un enfant au sein de sa mère devenoit embarrassant pour deux jeunes cœurs qui, disoit-il, ne devoient songer qu'à jouir des jours passagers d'une jeunesse fugitive.

*Chaumette* arrêté dans ses vues ambitieuses par la modicité de ses moyens, fut long-tems incertain sur le parti qu'il prendroit pour s'arracher à la misère qui le persécutoit. Après avoir vécu pendant six mois d'intrigues et de secours, se voyant dénué de toutes ressources et abandonné de sa couturière qu'il avoit si grossièrement trompée, il alla offrir ses services et ses petits talens à un notaire, qui eut l'humanité de lui donner de l'occupation, mais qui eut aussi la prudence de le chasser, quinze jours après, pour une petite espièglerie qui lui auroit mérité une place distinguée à la grève, si elle eut été divulguée.

*Chaumette* qui craignoit avec raison les poursuites du notaire, se cacha pendant un mois chez une blanchisseuse du faubourg St.-Marceau, à qui, par reconnaissance, il déroba en partant cinq à six chemises et trois draps qu'il vendit. C'est alors qu'il se mit aux gâges d'un maître de pension qui, fatigué de sa pédanterie, de son insolence et de son caractère

ambitieux, ne tarda pas à lui donner congé. C'est alors que, suivant son goût pour toute espèce de charlatanisme, il se fit étudiant en médecine; mais sans moyens, il ne put suivre long-tems cette carrière. Ne sachant plus que devenir; il se fit matelot, et fut assez heureux pour acquérir quelques écus dans cette profession qui fut, dit-on, celle qu'il remplit avec le moins de fourberie, parce que sans-doute ce fut aussi celle qui lui fournit le moins les moyens favorables de tromper. Il se livra une seconde fois à l'étude de la médecine; mais n'ayant aucune espérance d'y réussir, il l'abandonna de nouveau, et alla offrir ses services à *Prud'homme libraire*, qui lui donna une partie à rédiger dans le journal des *Révolutions de Paris*.

C'est dès ce moment qu'il se couvrit du masque dm patriotisme le plus ardent; l'hypocrisie fut le moyen qu'il prit pour parvenir à ses fins. Il commença par fréquenter les sociétés populaires, qu'il aveugla sur son compte et dont il a obtenu la confiance au moment même où il combinoit leur perte et celle de la République entière; marchant toujours d'un pas hardi et rapide dans le chemin de l'intrigue, il cabala si adroitemment, que, pour prix des vertus qui paroisoient le caractériser, le peuple l'éleva à la place de procureur de la commune de Paris. La vanité s'empara alors de sa petite personne; *Chaumette* voulut être riche, et il

profita pour remplir ses desirs de la conscience sans borne dont il étoit honoré. Dépositaire de l'autorité publique, il en abusa pour faire tout le mal dont sont petit génie étoit capable, et sur-tout pour satisfaire sa passion dominante, la soif insatiable des richesses.

Victime de ses débauches, il forma le projet de se venger sur toutes les femmes publiques, de celle qui lui avoit laicé des marques authentiques de son honnêteté. Son réquisitoire sur les mœurs surprit toutes les personnes qui le connoissoient, et l'homme qui savoit apprécier, jugea que *Chaumette* n'étoit qu'un hypocrite qui, pour parvenir à consommer quelques forfaits secrets, cherchoit à faire illusion et à s'envelopper de l'estime publique; d'ailleurs le peu d'empressement qu'il mit à faire exécuter l'arrêté de la commune, contre les femmes débauchées, prouva que ses vues ne tendoient point directement au bien public. Un citoyen surpris avec raison, de sa négligence à cet égard, lui écrivit pour l'engager à surveiller la suppression des prostituées; *Chaumette* eut la maladresse de lui répondre que cet objet ne le regardoit pas; l'hypocrite pouvoit-il mieux laisser appercevoir son masque?

Vainement l'intriguant cherche à voiler ses démarches criminelles; vainement le traître enveloppe sa scélérité du manteau de la fraternité; peu-à-peu les intrigues sont dé-

couvertes, les traîtres sont mis au jour, et les coupables portent la peine due à leurs forfaits. Complice et un des principaux chefs du système de corruption et de subversion totale, *Chaumette* fut mis en état d'arrestation et traduit au tribunal révolutionnaire le 21 Germinal; sa défense fut celle d'un homme qui s'avoue coupable. Quand il ne put plus douter que la conviction de ses crimes étoit passée dans l'âme de ses juges, il devint insolent et osa insulter le tribunal; il fut mis alors hors de la loi, et exécuté le 24 Germinal, au milieu des cris mille fois répétés: *vive la République.*

---

